

AVENANT N°1

Une charte commune d'engagements relative à l'accompagnement des locataires en situation de fragilité économique dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 a été signée le 04 mai 2020 entre le Mouvement Hlm et les cinq associations nationales de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation.

Nièvre Habitat et les représentants des associations de locataires (CNL, CLCV) ont décidé, suite au Conseil de Concertation locative du 18 mai 2020, de la mise en place d'une déclinaison locale de cette charte nationale.

Un bilan local en a été présenté le 15 septembre 2020 lors du Conseil de Concertation Locative. Il a montré que la mobilisation de tous les acteurs du département intervenant dans le secteur logement social a permis de limiter les conséquences en matière de pertes de revenus subies et/ou de compenser l'augmentation des dépenses (fermeture temporaire des cantines, achats de produits sanitaires, ...) pour les locataires de Nièvre Habitat.

De plus l'Etat, Action Logement et le Conseil Départemental de la Nièvre sont intervenus grâce à des dispositifs complémentaires (chômage partiel, aides exceptionnelles aux allocataires des minimas sociaux, FSL COVID, ...).

Afin de tenir compte du prolongement de la crise sanitaire, le Mouvement HLM et les associations nationales de locataires ont signé le 2 décembre 2020 un avenant à cette charte. Cet avenant marque une nouvelle fois leur volonté de prendre part dans l'accompagnement des locataires HLM dans les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Nièvre Habitat souhaite également décliner avec les associations des représentants des locataires (CNL, CLCV) un avenant à la charte locale.

Nièvre Habitat rappelle son engagement fort pour faire du logement social un bien et un service de première nécessité en cette période de crise :

Le maintien de toutes les activités de Nièvre Habitat et notamment les prestations effectuées auprès des locataires, que celles-ci fassent ou non l'objet de charges récupérables.

Le maintien du traitement de toutes les demandes de logement et la poursuite de l'activité de location afin de ne pas pénaliser ceux qui ont le plus besoin d'un logement social.

ENGAGEMENT N°1

Développer des outils et des dispositifs d'appui facilement accessibles

En complément des six points développés dans la charte :

Un accent est spécifiquement mis sur le soutien et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et familiales dont la vulnérabilité est accrue en période de confinement.

Afin de renforcer encore les effets opérationnels de la charte, les différents signataires s'engagent à la promouvoir auprès de leurs adhérents respectifs.

ENGAGEMENT N°2

Mettre en place des possibilités d'étalement du paiement des loyers et des charges

Le point 7 de la charte est modifié comme suit :

Pour les locataires justifiant d'une baisse de leurs revenus en lien avec la crise sanitaire actuelle, Nièvre Habitat propose des solutions personnalisées, adaptées à chaque situation. Les locataires concernés peuvent, si cela s'avère nécessaire, bénéficier de mesures d'étalement du paiement de leur loyer et de leurs charges. Les mesures d'étalement sont mises en oeuvre selon les principes suivants :

- Poursuite du principe d'un accord possible de délais de paiement pour les échéances des loyers jusqu'à mai 2021
- Maintien de versements partiels ;
- Echelonnement de la dette constituée afin de maintenir une régularité, de limiter le niveau des mensualités pendant le remboursement et de réduire son impact sur le budget des ménages pendant toute la période allant jusqu'à mai 2021 inclus.

ENGAGEMENT N°5

Suivi des engagements de la présente charte

Le point 19 de la charte est modifié comme suit :

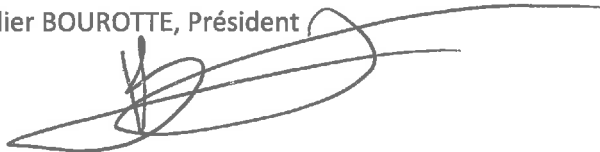
Le suivi de l'application de la charte et de son avenant sera renforcé. Ils feront l'objet d'un bilan à chaque réunion du Conseil de Concertation Locative.

L'ensemble des engagements contenus dans la charte précédemment signée reste en vigueur.

Fait à Nevers, le 18 janvier 2021

Pour la CNL

Monsieur Didier BOUROTTE, Président



Pour la CLCV

Monsieur Yves TARDY, Président

la co-présidente, D. FOURNIER

Pour Nièvre Habitat

Monsieur Jacques LEGRAIN, Président

